

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 084-258402528-20210407-162021-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DELIBERATION N° 16/2021
SEANCE DU 07 AVRIL 2021

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 6 Nombre de votants : 6 Date de convocation : convocation par mail le 23 mars 2021	Le mercredi sept avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le comité syndical de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale du Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	<ul style="list-style-type: none">- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune du Thor,- Florence ANDRZEJEWSKI Commune de le Thor,- Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune Robion,- Laurent MARIANELLI suppléant de Marc VALERO, membre Commune de Robion- Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds,- Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds
Etaient absents excusés :	<ul style="list-style-type: none">- Elisabeth AMOROS, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire- Gisèle BRUN, membre titulaire, Conseil Départemental- Allison NOSAL, représentante des enseignants
Invités à titre consultatif :	<ul style="list-style-type: none">- Karine LANCEZEUX, Directrice Administrative financier et ressources humaines- Jean-François CASOURANG, Coordinateur Pédagogique- Joselyn CABARCOS, représentant des enseignantes- Nicolas CHATENOU, Chargé de mission des Enseignements Artistiques – Conseil Départemental

Vote du Budget Primitif 2021

Vu le CCGT,

L'extrait du Budget Primitif 2021 est adressé aux membres du comité syndical avec les convocations.

Le budget se présente conformément au rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la précédente réunion.

■ **Au niveau de la section de fonctionnement**

Recettes : 443.553,76 € dont 149.733,16 € d'excédent reporté
Dépenses : 371.553,76 €

Conformément au rapport d'orientation budgétaire 2021, le budget se présente en suréquilibre pour assurer un fonds de roulement. Le montant de suréquilibre pour 2021 est de 72.000 €.

A cause de la période de crises sanitaires, l'école subit directement les conséquences et de ce fait, le budget de fonctionnement en est donc impacté en recette et en dépense.

Concernant les recettes :

En raison de la baisse du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2020-2021, le montant total de la participation statutaire connaît une diminution (- 26.000 €)

Par ailleurs, le montant des cotisations à percevoir a été calculé en tenant compte du point évoqué lors de la précédente réunion du comité syndical (geste financier auprès des familles lié aux périodes de confinement et de couvre-feu soit une diminution supplémentaire de 40.000 € évoquée au point suivant).

Soit une baisse prévisionnelle de la recette globale de 66.000 €.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Concernant les dépenses :

Certains postes budgétisés sur l'année 2020 ne l'ont pas été pour 2021, notamment les frais de locations de salles et l'emploi de SSIAP pour les spectacles. La réouverture de l'auditorium permet à l'école d'utiliser la salle de spectacle comme auparavant.

Les dépenses de fonctionnement exceptionnelles réalisées en 2020 pour l'entretien du bâtiment et divers achats d'équipement suite aux travaux n'ont pas été provisionnées pour 2021.

Comme l'année précédente, une somme de 10.000 € a été provisionnée en dépense imprévue.

L'année 2021 connaîtra un déficit prévisionnel d'exercice de 77.733,16 €.

Ce déficit s'explique par la baisse des cotisations 26.000 € + le geste financier aux familles (Covid) 40.000 € soit un total de 66.000 €.

Le déficit budgétaire prévisionnel sera de 11.733,16 € (77.733,16 € - 66.000 €)

La situation reste aléatoire sur la réalité des recettes à percevoir pour cette année particulière. Il est difficile de prévoir tant le nombre de réinscriptions des anciens élèves que le nombre de nouveaux élèves.

Le budget est réalisé sous le principe de la « précaution » mais sera revu bien évidemment en cours d'année.

■ **Au niveau de la Section d'investissement**

Recettes : 25.031,20 €
Dépenses : 25.031,20 €

La section d'investissement prévoit la dépense de :

. Mise en place d'un tapis pour la salle de danse	9.913,20 €
. Achat de deux ordinateurs pour l'administratif secrétariat et comptabilité	1.612,00 €
. Provision pour l'achat de logiciel « Opentalent » et sa formation permettant une organisation informatisée de la gestion des élèves	4.921,20 €
. Provision pour logiciels pédagogiques ou autres	1.945,64 €
. Provision pour achat matériel de bureau et informatique	4.388,00 €
. Provision pour achat matériel pédagogique	2.251,16 €

LE COMITE SYNDICAL

OUI, l'exposé de son rapporteur

APRES, en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2021.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le []

Et publication ou notification
du []

Pour extrait conforme
Président, Yves BAYON DE NOYER

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84
Siège social : Mairie du Thor

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	371 553,76	293 820,60
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	149 733,16
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	371 553,76	443 553,76

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	25 031,20	3 164,36
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	21 866,84
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	25 031,20	25 031,20

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	396 584,96	468 584,96
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	80 268,35	0,00	42 989,40	42 989,40	42 989,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	352 970,00	0,00	313 500,00	313 500,00	313 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		436 338,35	0,00	356 489,40	356 489,40	356 489,40
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		448 238,35	0,00	368 389,40	368 389,40	368 389,40
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 837,54		3 164,36	3 164,36	3 164,36
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 837,54		3 164,36	3 164,36	3 164,36
TOTAL		451 075,89	0,00	371 553,76	371 553,76	371 553,76

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	371 553,76
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	95 800,00	0,00	31 791,00	31 791,00	31 791,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	287 748,00	0,00	262 029,60	262 029,60	262 029,60
75	Autres produits de gestion courante	1 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		384 558,00	0,00	293 820,60	293 820,60	293 820,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		384 558,00	0,00	293 820,60	293 820,60	293 820,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		384 558,00	0,00	293 820,60	293 820,60	293 820,60

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	149 733,16
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	443 553,76
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 164,36
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SYND MIXTE LE THOR - Ecole Dept Musique et Danse - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 084-258402528-20210407-162021-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 500,00	0,00	6 866,84	6 866,84	6 866,84
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 534,47	0,00	18 164,36	18 164,36	18 164,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	29 034,47	0,00	25 031,20	25 031,20	25 031,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	29 034,47	0,00	25 031,20	25 031,20	25 031,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	29 034,47	0,00	25 031,20	25 031,20	25 031,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 031,20
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 837,54		3 164,36	3 164,36	3 164,36
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 837,54		3 164,36	3 164,36	3 164,36

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

SYND MIXTE LE THOR - Ecole Dept Musique et Danse - BP -

Affiché le

ID : 084-258402528-20210407-162021-DE

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	22 837,54	0,00	3 164,36	3 164,36	3 164,36

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	21 866,84
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 031,20
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 164,36
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.